Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_22_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, Mme Nicole THERMET, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, M. Henri DE FRANCESCHI, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, Mme Colette BULEON-GUILLE,

Absents excusés :

- M. Yannick CADIOU a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Marine JACOB a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Erwan GARO a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Yolaine THEFAINE
- Mme Carole LE PRIELLEC
- M. Gilbert LARREGAIN a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Laurent MORIN
- M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY

Date de convocation : 25 février 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 21
  - Votants : 28

Monsieur Ronan DANIEL a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_22_D-DE

BORDEREAU N°19
(2026/2/22) – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
RAPPORTEUR : NOËLLE FABRE-MADEC

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Conformément à l'article L313-1 du code la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il convient de modifier le tableau des effectifs suite aux évolutions suivantes :

- Départ en retraite de deux agents de maîtrise à temps complet remplacés par des adjoints techniques à temps complet. Les postes d'agents de maîtrise seront supprimés lors d'une prochaine séance après l'avis du comité social territorial,
- Augmentation du temps de travail de 29/35ème à 31/35ème pour un adjoint technique à temps non complet et de 28/35ème à 30/35ème pour un adjoint administratif. S'agissant de modifications de temps de travail inférieures à 10% la suppression des postes initiaux pourra intervenir sans avis préalable du comité social territorial.

Enfin, conformément au tableau des emplois, afin de permettre les nominations d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude des rédacteurs et d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude des rédacteurs principaux de 2ème classe, il est proposé au conseil municipal de créer un poste de rédacteur et un poste de rédacteur principal de 2ème classe. La suppression des postes initiaux d'adjoint administratif principal de 1ère classe et de rédacteur sera proposée à l'issue de leur période de stage de 1 an.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU la délibération n° 2025/7/115 du 17 décembre 2025 relative à la modification du tableau des effectifs,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines, affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article unique : **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

- Filière administrative :

Au 1er avril 2026

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 30/35ème
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 28/35ème

Au 1er juillet 2026

- Création d'un poste de rédacteur à temps complet
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

- Filière technique :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_22_D-DE

Au 1er mars 2026

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Au 16 mars 2026

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Au 1er avril 2026

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 31/35ème
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 29/35ème

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 6 mars 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Ronan DANIEL

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890